



# COMPTE-RENDU du Conseil d'administration du CCAS Du 14 avril 2021 à 19 heures trente

Membres du Conseil d'administration du CCAS en exercice : 11

**Président de droit : Alain BOUBEE,**

Monsieur Alain BOUBEE a cédé sa place pour le point N°3 concernant le compte administratif à Marc ZANIN élu président pour le point conformément à la loi.

Membres du Conseil d'administration du CCAS présents :  
ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORTOLOTTI Danielle ; CUTAYAR Elisabeth ; NAVARRE Brigitte ;  
SUTCLIFF Vivien ; ZANIN Marc

Était absente :  
BERGEROO Valérie

Était absente et excusée :  
WELTZER Anne-Marie

Était absente et représentée  
ALAZAUD Liliane, pouvoir à Yves BON

---

***Le précédent procès-verbal du 27 juillet 2020 est approuvé***

---

## **1 VOTE A HUIS CLOS**

Les séances du CCAS se réunissent à huis clos.  
Compte tenu que la séance du 14 avril 2021 concerne exclusivement des documents communicables et qu'elle peut se réaliser en séance publique, il est expressément décidé que compte tenu du COVID et de l'horaire de couvre-feu, la séance du 14 avril est votée à huis clos, à l'instar des dispositions concernant les séances du conseil municipal.

Le huis clos a été sollicité unanimement par l'ensemble du conseil d'administration.

---

**Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité le huis clos pour l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session du 14 avril 2021.**

---

## **2 APPROBATION COMPTE DE GESTION**



# COMPTE-RENDU du Conseil d'administration du CCAS Du 14 avril 2021 à 19 heures trente

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

---

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

---

### 3 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF

Vu les articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le président du CCAS pour présider au vote du compte administratif ;

MONSIEUR LE MAIRE A CEDE LA PRESIDENCE A MARC ZANIN

l'examen du compte administratif communal 2020 s'établit comme suit :

#### Section Fonctionnement :

Dépenses : 4 538.83 €

Recettes : 5 821.00 €

Résultat exercice 2020 : 1 282.17 €

Résultat exercice 2019 : 2 058.14 €

**Résultat de clôture 2020 : 3 340.31 €**

#### Section Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat exercice 2020 : 0 €

Résultat exercice 2019 : 0 €

Résultat de clôture 2020 : 0 €

**Résultat de clôture des sections : 3 340.31 €**

Il est rappelé que lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de la délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés « automatiquement ».

Le surplus est donc affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :

3 340.31 €



## COMPTE-RENDU du Conseil d'administration du CCAS Du 14 avril 2021 à 19 heures trente

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir procédé au vote hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, et élu son président de séance pour le vote du CA, a approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2020.

### 4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

MONSIEUR LE MAIRE A REPRIS LA PRESIDENCE

Il a été demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2021 présenté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
7 700.31 €	7 700.31 €	360 €	360 €
	Recettes : 4 360 Solde d'exécution : 3 340.31		

---

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2021 du CCAS présenté ci-dessus.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le 14 avril 2021

Monsieur le Maire

